

Luxembourg, le 22 mars 2023

## **Surveiller au lieu d'encadrer, est-ce la voie à suivre ?**

Le Ministre de l'Immigration et de l'Asile a déposé, en début d'année, à la Chambre des Députés, un projet de loi<sup>1</sup> relatif au financement du gardiennage et de divers services, comme le nettoyage ou la restauration, au sein des structures d'hébergement des réfugiés gérés par l'Office National de l'Accueil ONA.

Il s'agit de faire voter à la Chambre des Députés une loi pour permettre à l'ONA de signer des conventions cadres avec ces prestataires de services sur plusieurs années. Or, une loi spéciale est nécessaire en raison du dépassement futur du montant de 40 millions d'euros.

Le Gouvernement argumente en évoquant que le gardiennage constitue un élément indispensable de la mise en œuvre du système d'accueil des réfugiés géré par l'ONA, afin d'assurer leur sécurité et d'aider au respect des droits et des valeurs qu'impose le vivre-ensemble dans un logement collectif.

737 agents de gardiennage assurent, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, une permanence « garantissant » la sécurité des quelques 5.500 personnes séjournant dans les structures de l'ONA. Ces agents accueillent les nouveaux-arrivants, contrôlent les accès aux centres d'hébergement, tiennent un registre des entrées et des sorties, surveillent les équipements et installations techniques et veillent au respect du règlement d'ordre interne des 70 structures d'hébergement mis en place par l'ONA.

Le montant prévisionnel nécessaire serait de 120.000.000 euros sur les quatre prochaines années, raison pour laquelle le gouvernement évoque l'urgence du vote de cette loi. Des sommes astronomiques à côté des financements de projets d'intégration des réfugiés ! À titre d'exemple, le Budget de l'État pour 2023 prévoit 1,5 millions d'euros ensemble pour le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) et le Parcours d'Intégration Accompagné (PIA).

Tout en comprenant le souci de l'ONA de garantir une bonne gestion de ses structures pour réfugiés, le Lëtzebuenger Flüchtlingsrot se pose la question de l'utilité d'un tel effort financier.

Les réfugiés sont des êtres humains ayant fui leur pays, où ils craignent pour leur vie. Souvent traumatisés et en mal de comprendre le fonctionnement de notre société qui les accueille, ils nécessitent un accompagnement psychologique et socio-éducatif individualisé.

Or, cette loi suit la logique de la politique du gouvernement, visant à déresponsabiliser les réfugiés. Ne pouvant travailler que difficilement pendant leur procédure d'asile, qui dure parfois des années, n'ayant pas la possibilité de préparer leurs repas dans la plupart des cas, ne disposant que d'un argent de poche symbolique..., on leur ôte la possibilité d'être autonomes et actifs dans leur processus d'intégration. Ils sont en outre hébergés dans des structures où l'accès est limité aux seuls habitants, sans possibilité d'avoir des visites. Plus de

---

<sup>1</sup> Projet de loi 8131, relatif au financement des services de gardiennage pour les structures d'hébergement et les bâtiments administratifs de l'Office national de l'accueil

50% des hébergés des foyers sont des bénéficiaires de protection internationale. Le foyer est donc à considérer comme leur domicile. Cependant, en raison de la nécessité d'une présence ininterrompue des agents de sécurité, le gouvernement induit qu'ils sont un danger pour notre société.

De surcroît, selon le texte du projet de loi, les agents de sécurité peuvent être amenés à accomplir des tâches allant au-delà de ce que prévoient leurs termes de référence. Or, il n'y a rien dans la proposition du Gouvernement sur les besoins et le financement de la formation de ces agents.

Pour le Lëtzebuenger Flüchtlingsrot, la voie choisie, de dépenser dans le sécuritaire à la place d'investir dans l'intégration et dans l'accompagnement psychologique et socio-éducatif individualisé, est fautive ! Face aux problèmes de saturation des structures d'hébergement, il faut investir massivement dans l'autonomisation des réfugiés, pas dans leur surveillance !

**Le Lëtzebuenger Flüchtlingsrot**